

# DISPOSITIF ADEMA

## Découverte des Métiers Agricoles

### OBJECTIFS

Le Dispositif ADEMA est un dispositif permettant la découverte des métiers agricoles dans les domaines de :

- Elevage
- Cultures
- Maraîchage biologique
- Espaces Verts
- Horticulture



### ARCHITECTURE PAR MODULES DES SALARIES AGRICOLES

| MODULES                                      | MATIERES PRINCIPALES   | HORAIRE  |
|--|--|----------|
| <b>DOMAINE PROFESSIONNEL</b>                 |  |          |
| <b>Module 1 : Présentation du dispositif</b> | Dispositif ADEMA – Présentation des différents métiers<br>EPI (Equipement de Protection Individuel)<br>Dossier administratif – Recherche de stage  | 1 jour   |
| <b>Module 2 : Maraîchage biologique</b>      | Comprendre le monde professionnel du maraîchage (théorie + pratique)   | 0,5 jour |
| <b>Module 3 : Horticulture</b>               | Comprendre le monde professionnel de l'horticulture (théorie + pratique)   | 0,5 jour |
| <b>Module 4 : Espaces Verts</b>              | Comprendre le monde professionnel des espaces verts (théorie + pratique + visite d'une entreprise)<br>Acquisition des gestes pratiques<br>Sécurité au travail<br>Présentation de la Filière Elagage (démonstration + initiation au grimpé) | 3 jours  |
| <b>Module 5 : Agriculture</b>                | Comprendre le monde professionnel de l'agriculture (Elevage – Culture) – théorie + pratique + visite d'une exploitation  | 1 jour   |
| <b>TRE</b>                                   | Techniques de Recherche d'Emploi<br>Lettre de motivation<br>Curriculum Vitae   | 0,5 jour |
| <b>Retour du milieu professionnel</b>        | Restitution des expériences en milieu professionnel<br>Mise à jour CV – lettre de motivation<br>Entretien individuel<br>Bilan de formation   | 0,5 jour |

## **POSITIONNEMENT**

Cette formation s'adresse aux demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi n'ayant pas travaillé ou suivi de formation de plus de 3 mois dans l'un de ces domaines et souhaitant découvrir les métiers agricoles par une première expérience professionnelle et ainsi conforter leur projet professionnel dans ces différents domaines. Une bonne condition physique est indispensable.

## **EXAMEN**

Le dispositif ADEMA n'est pas une formation diplômante  
Elle est sanctionnée par une Attestation de fin de stage.



## **STAGES**

Partie intégrante de la formation, les stages en milieu professionnel d'une durée de 3 semaines sont obligatoires.

## **DÉBOUCHES ET POURSUITE D'ÉTUDES**

Insertion professionnelle :

- Salarié agricole dans l'un de ces différents domaines



Poursuite d'études :

- Formation diplômante dans l'un de ces différents domaines

